

## Libérons les GE !

### Le CRGE : des GE au service des GE

Réunis en Assemblée Générale le 5 avril 2022, les membres du CRGE ont adopté à l'unanimité le **projet** « libérer le GE » de l'association et adoubé la [nouvelle équipe gouvernante](#). Trois Groupements d'Employeurs - GEMPLOI, le GEPEP et le GROUPE PSL 25-90-70 - respectivement basés en Île-de-France, Centre-Val de Loire et Bourgogne-Franche-Comté, ont rejoint le Conseil d'Administration. Celui-ci se veut désormais davantage représentatif des 120 GE adhérents (plus de 5 000 salariés et de 8 000 entreprises utilisatrices) répartis entre 12 régions métropolitaines et 2 régions d'outre-mer.

### Libérons les GE ! Pour une reconnaissance pleine et entière

Notre Centre de Ressources est composé de représentants de GE, de syndicats d'employeurs et de syndicats de salariés, ainsi que d'organisations de GE agricoles.

Je préside depuis 2017 l'association qui existe depuis plus de 20 ans. Je suis également chef d'entreprise dans le secteur du tourisme et fondateur d'un GE multisectoriel à l'île d'Oléron - le GLEMO.

Réélu pour une durée de 3 ans à la tête du CRGE, c'est entouré d'une équipe d'élus impliquée et dynamique que je vais conduire la mission qui nous a été confiée.

Notre vision est claire : faciliter l'accès à l'emploi grâce à la mutualisation des ressources humaines, via le dispositif Groupement d'Employeurs, afin de permettre à chaque personne de s'épanouir par son travail, à chaque employeur de développer son projet et, in fine, aux bassins de vie locaux de se dynamiser.

Les GE, vous le savez, existent depuis près de 35 ans. Les interventions législatives et les soutiens financiers se sont succédés au fur et à mesure que la pertinence de l'outil GE s'est confirmée. Toutefois, force est de constater que cela n'a pas véritablement permis au dispositif de prendre toute la place qu'il mérite en faveur de la stabilisation de l'emploi local et de la sécurisation des parcours professionnels des salariés.

Si le gouvernement a récemment mis en avant les GE comme des alternatives opérationnelles et fiables à la lutte contre la précarisation de l'emploi, cet encouragement nécessite toutefois d'être accompagné d'une levée de freins qui empêchent encore en pratique tous les secteurs économiques concernés de privilégier le partage de salariés via les Groupements d'Employeurs.

L'intérim en son temps et le portage salarial plus récemment ont montré qu'il était possible dans notre pays d'innover socialement et de s'adapter par le dialogue et la co-construction aux mouvements de notre société.

Au tour à présent des Groupements d'Employeurs de se doter d'un cadre d'exercice à la hauteur de leur **ambition**, de celle en tout cas que le CRGE incarne.

« Libérons les GE » ! de sorte qu'ils jouent pleinement leur rôle de création d'emplois durables et de sécurisation des parcours professionnels dans les territoires.

## 22 ans d'action et de représentation

Rappelons qu'au-delà d'aider les GE à se développer à travers conseil, professionnalisation et partage d'expériences, la mission du CRGE consiste aussi à défendre leurs intérêts et à les représenter au niveau national, pour assurer leur pérennité, mais aussi leur développement. Et les réussites sont nombreuses en la matière :

- L'égalité de traitement s'agissant de l'intéressement et de la participation en 2011 ;
- L'élargissement des mises à disposition auprès du secteur public en 2016 ;
- La disparition de la fameuse « contamination fiscale » en 2021.

Cela faisait des années que le CRGE militait pour la reconnaissance des Groupements d'Employeurs « mixtes » du point de vue de la TVA. On ne compte plus les courriers, les mails, les déplacements à Paris pour tenter de convaincre les pouvoirs publics du bien-fondé de notre demande. D'où notre immense satisfaction de pouvoir enfin annoncer l'année dernière que Bruno Le Maire, ministre de l'économie, des finances et de la relance, confirmait un assouplissement des conditions en faveur des groupements agissant au profit de secteurs d'activités exonérés pour des raisons d'intérêt général.

## Le dialogue social, ADN du CRGE

Ce qui nous anime depuis l'origine, c'est la reconnaissance pleine et entière des Groupements d'Employeurs. De la part du législateur et des pouvoirs publics mais aussi des partenaires sociaux qui au sein du Conseil d'Administration soutiennent notre action depuis le début des années 2000.

Cette quête de reconnaissance n'est pas une simple question d'égo ! Elle suit plusieurs objectifs concrets, comme l'harmonisation des pratiques entre tous les Groupements d'Employeurs de France, et la sécurisation des relations entre les salariés et les entreprises.

Si le législateur a permis aux GE au moment de leur création en 1985 d'appliquer une convention collective, il est évident que celles aujourd'hui appliquées par les GE ne leur permettent pas d'exploiter toutes leurs potentialités.

C'est fort de cette conviction qu'en 2018, le CRGE a initié la négociation par des organisations syndicales et patronales de la Nouvelle-Aquitaine d'un [accord collectif pour les salariés de GE](#). Seul et unique en son genre, cet accord propose un statut à déjà près de 500 salariés travaillant à temps partagé.

Le niveau régional constituait une première étape.

C'est pourquoi depuis le mois de juillet 2021, nous avons initié une série de rendez-vous avec les organisations syndicales et patronales représentatives au niveau national. Les organisations rencontrées (CPME, MEDEF, U2P, CFDT, CFE-CGC, CFTC, FO) étaient à l'écoute et partageaient la nécessité de trouver des solutions afin de développer les Groupements d'Employeurs de manière pérenne et ainsi répondre au recours massif aux contrats courts et à la pénurie de main d'œuvre. Ces échanges constructifs devraient donner lieu à la mise en place prochaine, par le ministère du travail, d'un groupe de travail ad hoc incluant les partenaires sociaux pour envisager les voies possibles de sécurisation et de développement des GE via le dialogue social. Cette proposition du CRGE a en effet été retenue lors de la réunion collective du 10 mars au ministère en présence de l'ensemble de nos interlocuteurs syndicaux et des autres organisations de GE.

### Une équipe toujours à votre écoute

Vous pouvez compter sur l'ensemble de l'équipe du CRGE, élus et salariés, pour continuer de faciliter l'accès à l'emploi grâce à la mutualisation des ressources humaines, à travers notamment la création d'un modèle spécifique à la mise à disposition de compétences en temps partagé.

Un recueil actualisé de l'ensemble des mesures légales en faveur des GE sera publié prochainement par le CRGE sur la base de la compilation de vos remontées terrain et portées par votre CRGE, Centre de Ressources /Conseil et instance de Représentation.

**Expertise, écoute, coopération et engagement.** Avec vous et pour vous.

Alain Barcat,  
Président du CRGE